Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1362

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

fédéralisme coopératif

reprendront confiance en eux-mêmes, qu'ils retrouveront leur identité, qu'ils auront le courage de prendre rendez-vous avec l'Europe. Car ce problème d'identité s'est posé dans l'Europe tout entière, et il a trouvé sa réponse dans la régionalisation. La Suisse a elle aussi rendez-vous avec l'Europe des régions. Deux modèles s'offrent à elle à cet égard.

Faire sauter l'article *Sonderbund*

» Le premier consiste à faire « sauter » l'article *Sonderbund*, afin d'autoriser la création d'institutions politiques du 4e niveau. La réforme de la Constitution fédérale nous en fournit l'occasion, le projet contient d'ailleurs une proposition à cet égard.

» L'avantage de ce premier modèle, c'est évidemment sa souplesse: tous les concordats ne concernent pas les mêmes cantons, les institutions du 4e niveau pourraient épouser les contours variables des groupements intercantonaux, eux-mêmes dictés par les organismes qu'il s'agit de gérer en commun. Ce modèle à géométrie variable s'adapterait de surcroît parfaitement à la problématique de la coopération transfrontalière, et permettrait à la Suisse de participer davantage aux projets européens de dynamisation des régions périphériques.

» Le principal inconvénient du modèle à quatre niveaux, c'est sa complexité, son défaut de lisibilité pour les citoyens, la création de nouvelles bureaucraties et de nouvelles fiscalités [...].

Entamer un rapprochement sur une base régionale

» Deuxième modèle possible: pourquoi les cantons n'entameraient-ils dès lors pas un processus de rapprochement sur une base régionale? Isolés, ils sont devenus des communes, unis ils peuvent redevenir des États, capables d'assumer toutes les tâches qui appartiennent à l'État fédéré. Un cadre fédéral renouvelé par des cantons plus vastes et moins nombreux, qui volontairement unis deviennent des partenaires pour l'Europe des régions, voilà un objectif ambitieux, que les pessimistes qualifieront d'utopique. Il n'est au demeurant pas dénué d'embûches, car il ne faudrait pas que la régionalisation se fasse sur une base linguistique. Mais ce second modèle a le mérite de la simplicité, et ce sont les idées simples qui renversent les montagnes, quoique celles d'Helvétie soient particulièrement difficiles à remuer [...]. » ■

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (*ge*)
André Gavillet (*ag*)
Daniel Marco (*dm*)
Jacques Mühlethaler
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Albert Tille (*at*)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Claude Pahud, Géraldine Savary
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel: 85 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

POINT DE VUE

La ville mal-aimée

Après les votes négatifs du corps électoral de la Ville de Genève sur l'aménagement de la Place des Nations, la création d'un parking souterrain et un plan localisé de quartier, plusieurs propositions plus ou moins revanchardes ont été émises par les partisans des projets rejetés. Le Parti libéral, notamment, propose que les citoyens travaillant dans la commune de Genève puissent également se prononcer sur de tels objets. Dans un registre plus sérieux, rappelons l'appel lancé dans ces colonnes (*DP* 1359) pour que les acteurs participant aux négociations sur les projets d'aménagement entretiennent des liens plus étroits avec leur base.

Mais le nœud du problème n'est pas là. L'explication se trouve plutôt dans les rapports de défiance qu'entretient avec la ville la majorité de ses habitants.

La ville ne recoupe pas la commune, pas plus qu'elle n'est composée d'un ensemble de communes. La ville en fait ignore les frontières communale, cantonale et même nationale et suscite de nouvelles frontières, par exemple en englobant une portion de commune. Les termes de banlieue et de périphérie sont trompeurs: Onex, Vernier, Lancy font partie intégrante de la ville construite durant la période du « miracle helvétique ».

Reconnaître la ville aujourd'hui, c'est tracer ses limites. La ville exprime d'abord un lieu, une morphologie, un contenant, une forme qui ne se réduit ni à sa partie médiévale ni aux contours qu'elle a adopté aux XVIIIe et XIXe siècles. À l'intérieur de ces limites, tous les habitants, genevois, meyrinois, onésiens, lancéens..., suisses et étrangers ont un destin commun. Aux portes des villes, on devrait afficher l'inscription qui figurait à l'entrée des cités hanséatiques: « L'air de la ville rend libre ».

Une culture hostile à la ville

Ce destin commun fort et créateur de liens vaut bien un collège électoral unique – qui ne supprimerait pas pour autant les communes et les quartiers – compétent pour décider si tel projet pour la Place des Nations, la Place Neuve, un quartier, une zone de villas embellit la ville et améliore la qualité de vie de ses habitants.

Mais ne rêvons pas. Tout se ligue pour empêcher cette émancipation, pour retenir les citadins dans des structures périmées qui favorisent le contrôle social: des communes, source de gaspillage et de doublons, notamment en matière d'aménagement du territoire; et surtout une culture hostile à la ville, propre à la Suisse, qui conduit à combattre tout projet qui vise à étendre, embellir et développer la ville au nom de la protection de la campagne.

Daniel Marco